L'Echo de Manitoba

JEUDI, 1 SEPTEMBRE, 1898.

Lettre Circulaire aux Eveques

(Traduction donnée par *Le Soleil*)

Rome, le 23 décembre, 1897.

Illustrissime et Reverendissime Seigneur,

On remettra à Votre Grandeur les lettres apostoliques adressées aux évêques de la Confédération canadienne sur la question scolaire du Manitoba. Or en même temps qu'est transmis à Votre Grandeur ce gage de la sollicitude et de la bonté du Souverain Pontife pour le bien de l'église canadienne, cette Sainte Congrégation rappelle à Votre mémoire ce que le tribunal du Saint Office a décrété en 1876 sur la conduite que le clergé doit tenir pendant les élections politiques et sur l'attitude qu'il doit prendre vis-à-vis des partis qu'ou appelle les libéraux et les conservateur.

Cette Sainte Congrégation, par ses lettres du 13 septembre 1881, adressées à l'archevêque de Québec et communiquées par lui à ses suffragants, a recommandé avec instance d'observer fidèlement ce décret. Les décrets IX et XVIII des conciles IV et V de Québec, et la circulaire du 11 octobre 1877 au clergé de leurs diocèses concordent parfaitement avec ce décret du Saint Office.

Cette Sainte Congrégation rappelle par les présentes, les susdites injonctions et monitions afin que Votre Grandeur, grâce à sa religion et à sa piété, les fasse observer de la manière la plus scrupuleuse et avertisse d'une manière plus opportune les prêtres qui lui sont soumis, qu'ils ne laissent pas les passions politiques se mêler aux choses de la religion. Le ministère divin qu'ils exercent sera d'autant plus fructueux qu'ils seront plus indépendants des choses passagères de ce monde.

M. LEDOCHOWSKI,
Préfet.

Lecture recommandée au journal *Le Manitoba*.

L'Education Chretienne

Nous sommes, au Canada, victimes d'une singulière aberration d'esprit, qui, si l'on n'y prend garde, menace de compromettre gravement l'avenir de notre race et de notre religion, en permettant de créer entre ces deux facteurs pourtant si intimement liés un antagonisme dénué de toute raison, et d'autant plus funeste.

Cette aberration, résultat de l'ignorance d'une part, de l'étroitesse de certains esprits de l'autre, consiste à croire que l'épithète de chrétien ou de catholique appliquée à une chose suffit pour en écarter toute critique, voir toute appréciation.

La Religion Catholique est une chose, les applications humaines qui s'y rattachent en sont un autre et rien ne peut être plus néfaste à l'avenir même de notre Sainte Religion que la confusion dont on semble ici vouloir faire une loi.

Nous avons un exemple frappant de cette confusion dans la discussion à l'ordre du jour sur l'éducation chrétienne.

Quelques mots d'explication sont nécessaires.

Le Recteur de l'Université Catholique de Lille, Mgr Baunard, a cru devoir pousser un cri d'alarme au sujet de l'éducation donnée par le clergé ; il affirme que l'église aurait eu le tort de se confiner dans la théologie pure au lieu de prendre la tête du mouvement provoqué par la méthode expérimentale de Bacon.

"Ainsi l'Eglise et le Clergé d'un côté, l'école et le pouvoir de l'autre, telle est nettement tranchée la situation religieuse de nos jours," dit-il.

Or voici ce que lui répond M. Tardivel :

"Nous sommes surpris et attristés de ce langage. Comment se fait-il qu'il soit tenu par celui qui a mission de défendre l'honneur de l'éducation chrétienne, et qui préside, avec l'autorité de longs services, aux brillants efforts des Catholiques !"

M. Tardivel nous permettra de lui dire que nous sommes non moins surpris de lui voir prendre une telle position ; nous ne nous attendions certainement pas à le voir, lui l'apôtre de la vérité, prendre une telle attitude envers un homme sincère, convaincu, et dont le seul but est justement le succès de la canse de l'Education Chrétienne.

Les méthodes d'enseignement, les programmes suivis dans nos institutions catholiques ne font point, que nous sachions, partie intégrante des dogmes de notre religion ; à côté de beaucoup de belles et bonnes choses il peut s'y glisser des erreurs, tout comme en toute autre institution humaine ; tout homme de bonne foi a donc le droit de dire ce qu'il en pense s'il est inspiré par le désir sincère de remédier à ce qu'il croit un défaut, et notre devoir, à nous autres catholiques, semble être de tenir compte de sa critique, non point de la nier de prime abord sous prétexte qu'elle s'adresse à des membres du clergé.

Nous admettons qu'il se trouve des gens qui de parti-pris critiquent et dénigrent l'éducation chrétienne, par ce seul fait qu'elle est chrétienne, c'est là une conséquence inévitable de toute réaction, mais nous aurions une grande part de responsabilité dans ces excès si par notre obstination à fermer les yeux, et à nous boucher les oreilles nous provoquions ces excès inhérents à la faiblesse humaine, sorte de contre-poids jetés dans les plateaux de la balance où se pèsent les opinions de l'homme et dont le résultat définitif, à force de tâtonnements, est d'obtenir l'équilibre stable qu'on nomme la sagesse.

Or dans le cas qui nous occupe il semble que le Recteur de l'Université Catholique de Lille ait fort justement indiqué le point défectueux, lorsqu'il reproche au clergé enseignant de n'avoir point su prendre la tête du mouvement provoqué par la "méthode expérimentale de Bacon."

Il ne s'agit point en effet d'antagonisme entre la Science et la Religion, la vraie science n'est que la constatation des manifestations de la puissance divine, et cette constatation chez tout esprit éclairé ne peut que développer la croyance en Dieu avec toutes les conséquences d'adoration, d'amour et de respect qui en découlent.

Par leur essence même la Science et la Religion sont appelées à se compléter, à se soutenir, seule, la mauvaise interprétation que font les hommes de ces deux principes a pu faire naître l'illusion trompeuse d'un antagonisme impossible.

Tout le malentendu provient uniquement de l'ostracisme avec lequel certains esprits, sincères assurément, mais mal inspirés en tout cas, ont accueilli les subséquences forcées de la science, savoir, la libre discussion basée sur la seule raison, ce qu'on nomme la méthode scientifique.

Il faut reconnaître pour être juste que l'abus fait tout d'abord de cette méthode scientifique, joint à l'effarement que la nouveauté des principes faisait naître en l'esprit de gens mal préparés par leur éducation première, à la juger sainement, rend excusable, ou tout au moins explique l'attitude première.

Mais l'heure est passée de l'hostilité innée, et au lieu de repousser la force nouvelle, le devoir bien compris est de l'utiliser, et de la diriger.

La Religion Catholique ne peut que voir briller d'un éclat plus grand, au soleil de la saine raison, de la discussion sincère, loyale et intelligente, la supériorité de sa morale, la divinité de son origine, l'infaillibilité de ses dogmes.

Au lieu de la foi aveugle et irraisonnée qui est celle du Sauvage pour son Dieu de bois, nous devons espérer faire naître la Conviction basée sur l'intelligence, le bon sens, le jugement, la science, et bâtie avec de tels matériaux, la Conviction auxiliaire de la Foi, peut résister aux attaques les plus furieuses de toute erreur et de toute fausse science.

L'intelligence, la raison, le jugement, comme la science qui en découle, sont des dons de Dieu et l'éducation vraiment chrétienne doit les admettre, les développer, s'en servir, non point les atrophier ni les *endiguer*.

En un mot c'est faire injure à la Religion Catholique, c'est manquer de foi que de craindre pour elle la discussion.

Si une erreur a été commise elle n'atteint pas la Religion du Christ qui domine le monde, elle n'est imputable qu'aux hommes qui en cette question d'éducation ont eu le tort de vouloir couvrir leur imperfection humaine de l'autorité éternelle du Verbe.

La voix du Saint Pontife est là pour l'attester.

Le malheur est qu'en refusant d'accepter un progrès nécessaire, inéluctable, on provoque les exagérations d'aversaires qu'il serait facile de réduire au silence avec un peu de bonne volonté, d'humilité et du désire sincère de ne travailler que pour la plus grande gloire de Dieu, au développement de l'esprit humain.

Le Defi du "Manitoba"

Nous ne pouvons nous empêcher de revenir au défi porté par *Le Manitoba*: "de prouver que par un seul acte, ou par une seule déclaration ministérielle de 1881 à 1888, le Gouvernement Conservateur se soit montré hostile à la minorité."

Ce défi même, comporte l'admission que le Gouvernement Conservateur, antérieurement à 1881, a été coupable d'hostilité envers la population française.

Nous pourrions bien répondre au *Manitoba* en lui posant le même défi de prouver que par aucun Acte du Gouvernement ou par aucune déclaration ministérielle, le Gouvernement Greenway se soit montré l'ennemi de notre race depuis 1891.

Au contraire, depuis cette date, ou plutôt depuis la sortie de M. Jos. Martin de l'Administration Greenway, le Gouvernement Local a cherché par tous les moyens à adoucir notre situation.

On a accordé des permis aux instituteurs du vieux régime afin de leur permettre de continuer l'enseignement dans les écoles catholiques. On a même toléré l'usage des mêmes livres dont on se servait dans nos écoles privées.

De plus, on ne s'est point opposé aux exercices religieux durant les heures d'écoles.

Il est indéniable que toutes nos écoles catholiques, qui ont reçu l'octroi du Gouvernement, aient retenu les mêmes instituteurs ou institutrices, les mêmes livres, et continué précisément le même enseignement qui se faisait avant l'Acte de 1890.

Nous pouvons aussi démontrer que de tout temps, les Conservateurs ont fait preuve d'hostilité envers la minorité française.

Ainsi dès 1874, feu *M. John Norquay*, aux élections générales de cette même année, fut *choisi* comme chef de l'opposition et battit la campagne au cri de : "*A bas la denomination francaise* ; les Français ont trop de privilèges ; il faut abolir les Ecoles Séparées ainsi que l'usage officiel de la langue française !"

Le Gouvernement Davis-Royal était alors au pouvoir, et M. Norquay, par un appel au fanatisme avait réussi a faire élire un nombre suffisant de ses partisans, pour mettre l'existence du Gouvernement en danger.

En février 1875, quelques mois seulement après les élections générales, M. Jos. Royal consentit à admettre M. Norquay dans son Cabinet, mais ce dernier avait posé des conditions auxquelles M. Royal agréa avec le plus grand empressement possible, puisqu'à la même Session, on passa un Bill abolissant l'usage de la langue française dans deux ou trois comtés.

Les statuts de 1875 attestent de la verite de notre assertion.

"Le premier coup porté à notre langue fut donc l'œuvre de Messieurs Royal et Norquay, les deux Conservateurs les plus outrés qui aient jamais existé dans notre Province."

Encore tout récemment, ce même M. Royal se fit l'instrument du fanatisme à Régina, lorsqu'il consentit à lire le discours du Trône en langue anglaise seulement. La seconde atteinte vint donc encore de la main d'un Conservateur.

Faisons remarquer ici, la différence entre la conduite des Lieutenants-Gouverneurs d'origine conservatrice et celle suivie par les Lieutenants-Gouverneurs ayant appartenu au Parti Libéral.

En 1879 feu le Lieutenant-Gouverneur Cauchon se refusa à sanctionner un Acte de la Législature et hostile à la population française. Force fut à M. Norquay de rengainer le sabre politique avec lequel il devait détruire la race française dans la Province de Manitoba.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, M. Cauchon était un franc libéral.

Par contraste, citons les faits que Messieurs Royal et Shultz, deux Lieutenants - Gouverneurs conservateurs,—et le premier, un Canadien-Français Catholique—consentirent à sanctionner tous les Actes passés par la Législature, et portant atteinte à nos droits et privilèges.

Le Manitoba osera-t-il nier que Messieurs Royal et Shultz avaient le même pouvoir que possédait Monsieur Cauchon, de refuser leur sanction à des mesures dictées par la haine que l'orangisme porte à notre nationalité ?

Alors pourquoi ne le firent-ils pas ?

Nous devons encore rappeler à la mémoire de notre patriotique (?) confrère, les attaques de M. Meredith, Chef de l'Opposition Conservatrice à Ontario, contre les Ecoles Séparées dans sa Province, et les chaleureux appels au fanatisme à chaque élection

Le Manitoba peut-il nier le fait que si nos coreligionnaires d'Ontario jouissent des Ecoles Séparées dans leur Province, qu'ils en doivent toute l'existence à M. Mowat, aujourd'hui Lieutenant-Gouverneur d'Ontario.

M. Mowat, sur le parquet de la Chambre déclara préférer laisser le pouvoir "plutôt que de consentir à s'y maintenir par les moyens arbitraires et injustes dont le Chef de l'Opposition, M. Meredith, se faisait l'instigateur."

Votre Chef, Sir Charles Tupper, était-il mu par un sentiment d'amitié envers les Français Catholiques lorsqu'il s'écria devant une audience d'au-delà de cinq mille personnes, à Winnipeg :

"Iriez-vous, Protestants Anglais,
"voter pour mettre au pouvoir un
"Canadien-Français Catholique ?"

Nous sentons l'humiliation et la honte nous monter à la figure à chaque fois que nous constatons l'audace que déploie *Le Manitoba* en cherchant à disculper le Parti Conservateur du fanatisme le plus odieux.

Mais de grâce, confrère, ditesnous donc qui a fait pendre Louis Riel, la victime de l'orangisme ?

Vous oubliez qu'en voulant conserver vos chefs, vous vous constituez le complice de tous leurs nombreux crimes politiques.

Allez, confrère, et continuez votre œuvre d'encensement à vos amis et alliés. Elle pourra peut-être vous être méritoire auprès d'eux, mais elle ne vous conduira pas moins à votre anéantissement politique.

En vérité, vous êtes bien dignes d'être les collègues des Bergeron, des Wallace, des Russell et de toute l'engeance orangiste.

Temoignages Flatteurs

Nous sommes heureux de remercier nos lecteurs des nombreuses lettres d'approbation et d'encouragement qu'ils veulent bien nous adresser.

De pareils témoignages sont une réponse péremptoire aux insinuations malveillantes d'une certaine presse, à notre égard.

C'est pour nous le plus précieux encouragement à poursuivre notre lutte pour le triomphe de la justice et de la vérité.

Les deux lettres suivantes, choisies entre beaucoup d'autres, attestent tout l'intérêt que nos compatriotes portent à L'ÉCHO DE MANITOBA :

26 juillet, 1898.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Votre journal ici est beaucoup lu, tout le monde l'approuve et l'aime. Les colons sont avec vous de cœur, plusieurs me prient de vous remercier d'avoir si dignement et si noblement défendu notre cause de France à propos des articles de *La Defense*.

Pour ma part je vous remercie infiniment et vous dis : si vous êtes Canadien-Français, vous êtes digne de ce titre en même temps que de celui de Français ; si vous êtes Français de naissance, je vous dis : vous êtes digne de la France.

Je pense que vous pourrez avoir une douzaine de nouveaux abonnés ici, cet automne.

Votre très dévoué,

V. J. D.

(*Suite, page 5*)